

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA DESTRUCTION DES TERRES AGRICOLES DANS LE CADRE DU PROJET DE SECONDE LIGNE FERROVIAIRE LYON-TURIN

Considérant :

- que la préservation des terres agricoles est un enjeu vital pour l'avenir de nos territoires, tant pour l'autonomie alimentaire que pour la vitalité de nos campagnes ;
- que le Conseil d'Orientation des Infrastructures (2018), la Cour des comptes (2012) et les ingénieurs des Ponts et Chaussées (1998)), mais aussi plusieurs experts, collectifs citoyens, associations environnementales et instances indépendantes ont exprimé de vives inquiétudes sur le rapport coût/bénéfice réel du projet, tant sur le plan environnemental qu'économique ; que d'autres solutions de modernisation du réseau ferroviaire existent sans porter atteinte aussi massivement à l'environnement, à l'agriculture et au cycle de l'eau

Le Conseil municipal :

- 1/ affirme son attachement à la protection des terres agricoles, du cycle de l'eau, de la biodiversité et du cadre de vie des populations de notre territoire ;
- 2/ considère que l'artificialisation des sols, déjà trop importante, constitue une menace directe pour l'agriculture vivrière, la biodiversité, l'équilibre environnemental et le cycle de l'eau ;
- 3/ exprime son opposition à toute destruction supplémentaire de terres agricoles sur le territoire de la commune et des communes voisines dans le cadre du projet de seconde ligne Lyon-Turin ;
- 4/ soutient les agriculteurs, les citoyens et les associations mobilisés pour défendre les terres menacées ;
- 5/ dénonce les injonctions contradictoires de l'Etat entre les objectifs de Zéro Artificialisation nette (ZAN) fixés par la loi Climat et Résilience de 2021 et la Déclaration d'Utilité Publique de 2013 qui a contraint notre commune à retirer 200 hectares de son périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) en 2020 ;
- 6/ demande une révision en profondeur du projet, en concertation avec les acteurs locaux, afin de privilégier des alternatives moins destructrices pour l'environnement et plus compatibles avec les enjeux climatiques ;
- 7/ informe les citoyens que les coûts des études d'avant-projet de la liaison Lyon -Saint-Jean-de-Maurienne représente 164 Millions d'€uros ;
- 8/ informe les citoyens que le montant estimé de l'investissement total pour la réalisation des 120 km de seconde ligne Lyon-Turin pour la phase grand gabarit est de 7,2 Milliards d'€uros (valeur de 2022 !) ;
- 9/ appelle l'ensemble des partenaires institutionnels à prendre leurs responsabilités en défendant les agriculteurs, agricultrices - paysans et paysannes des territoires concernés ;

10/ décide de transmettre cette motion aux Chambres d'Agriculture de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de la région Auvergne Rhône-Alpes ayant exprimé en 2013 leur opposition à ce projet ; à l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (FNSEA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination Rurale, Confédération Paysanne) s'étant positionnées clairement contre ce projet en 2012 . A la préfecture de Région et préfecture de l'Isère.

Combien d'hectares de terres vivrières devront encore être sacrifiés pour cette seconde ligne ferroviaire, ses emprises et ses ouvrages d'art ?

Le Conseil municipal, à travers cette motion, exprime sa vive inquiétude et sa ferme opposition à la poursuite de ce projet destructeur de terres agricoles, et s'engage à défendre avec détermination le monde agricole et les ressources naturelles qui garantissent notre avenir commun.

Je vous soumetts à votre approbation cette MOTION